

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE UNIFLEX PU MARINE Noir

Utilisation : Colle / Produit d'étanchéité

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Préparation

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Xylène, mélange d'isomères, pur	1330-20-7	215-535-7	< 5 %	Xn	R10 R20/21 R38
Mélange d'isoparaffines	90622-57-4	292-459-0	< 2 %	Xn	R53 R65 R66
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	247-714-0	< 1 %	Xn	R20 R36/37/38 R42/43

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers :

Nocif

- Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Contient des isocyanates. Voir les instructions transmises par le fabricant.

4. PREMIERS SECOURS

Sur la peau : Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose puis laver soigneusement à l'eau avec un produit de nettoyage doux.

Sur les yeux : Lavage à l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes et consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Veiller à une aération suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraine.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Recueillir par un moyen mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Veiller à une ventilation / aspiration du poste de travail.

Incendie et explosion :

Le produit contient de petites quantités de solvants organiques. L'éventualité de la formation d'un mélange vapeur/air inflammable est très faible mais doit, cependant, être envisagée dans des circonstances locales définies.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – Ne pas fumer.

Stockage :

-Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Exigences concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un endroit bien aéré.

Stocker au sec.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
1330-20-7	Xylène, mélange d'isomères, pur	215-535-7	VME Valeur momentanée	650	mg/m3
			VME Valeur momentanée	150	ppm
			VME Valeur à long terme	435	mg/m3
			VME Valeur à long terme	100	ppm
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane		VME Valeur momentanée	0,2	mg/m3
			VME Valeur momentanée	0,02	ppm
			VME Valeur à long terme	0,1	mg/m3
			VME Valeur à long terme	0,01	ppm

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

N'est pas indispensable si le local est bien aéré ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

A titre provisoire (pour une courte durée) : filtre AX

Protection des mains :

Gants de protection composés du matériau suivant :

Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm).

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN 374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux Couleur : noir Odeur : de solvant

Informations relatives à la sécurité :

Point d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : non applicable

Température d'inflammation : > 200°C

Limite inférieure d'explosivité : 0,4 Vol %

Limite supérieure d'explosivité : 7,6 Vol %

Pression de vapeur à 20°C < 100 hPa

Densité à 20°C : 1,167 g/cm³

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : insoluble / réagit au contact de l'eau

Teneur en solvants organiques : 5,9 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactivité dangereuse :

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

Réagit en présence d'eau en formant du dioxyde de carbone. Lorsque les récipients sont fermés, risque d'éclatement par montée en pression.

Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :

- gaz hydrochloridrique (HCl)
- gaz nitreux
- oxydes de soufre (SO_x)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : /

Effet primaire d'irritation :

- De la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

- Sensibilisation : Sensibilisation possible par inhalation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 04 11 Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
(en fonction du processus de formation des déchets)

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

Emballages non nettoyés :

Elimination conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)
(transfrontalier/domestique) :**

**Classe ADR/RID-RTMDR/F (Ordonnance sur le
transport des produits dangereux – route et train) :** -

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

Classe IMDG : -

Transport aérien ICAO et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : -

Indications complémentaires de transport :

Protéger de l'humidité.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger produit :

Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Diisocyanate de diphenylméthane

Phrases de risques (R) :

R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Marquage particulier de certaines préparations :

" Contient des isocyanates. Voir les instructions transmises par le fabricant. "

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

16. AUTRES INFORMATIONS

Destiné uniquement à l'utilisation industrielle.

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable.
- R20 : Nocif par inhalation
- R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
- R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.